



# En direct "Salaires" N° 2

## Salaires, ça urge ! du + dans nos poches



Négociations Salariales 2010 à La Poste

## Mobilisons-nous pour nos salaires, exigeons la satisfaction de nos revendications

Alors que les négociations salariales ont débuté le 12 novembre et devait s'achever le 17 décembre, la direction de La Poste a repoussé la plénière au 22 décembre. Face aux interpellations de la CGT concernant l'insuffisance des revalorisations salariales, cette date pourra ne pas être une conclusive. Cependant et concrètement dit, il s'agit de savoir maintenant si l'on se laissera véritablement le temps de la négociation et si au cœur de celle-ci, ce sont les attentes des personnels exprimées par la représentativité qu'ils donnent dans leur vote aux élections professionnelles, leurs revendications à satisfaire, qui seront posées. **Les salaires des postiers sont au rouges. C'est inadmissible.** Pour la CGT, le compte n'y est pas, La Poste doit poursuivre les négociations sur les légitimes revendications des salariés.

**Bénéfice de La Poste en 2008 : 529 millions d'euros**

**Bénéfice de La Poste en 2009 : 547 millions d'euros**

Et ce, malgré le contexte défavorable de crise, malgré le désengagement de l'Etat du financement des missions de service public, malgré une stratégie libérale qui fait le choix du marché et de la libre concurrence et axe en conséquences ses investissements au détriment du service public et des postiers.

**Pour les ACO**, les propositions sont : + 0,5% au 1<sup>er</sup> janvier et + 0,5% en octobre.

**Pour les ACO et 6200 AFO percevant un Complément Poste inférieur aux contractuels**, versement d'un Complément Poste de 75 € au 1<sup>er</sup> janvier de la classe I à la classe III.

**Pour les Cadres** = une augmentation fixe portée à **0,6% au 01/04/10** et une augmentation individuelle de 1,6% du salaire moyen à répartir selon le niveau de salaire détenu et la notation ;

**Pour les Cadres supérieurs** = une augmentation fixe portée à **+ 0,6 % au 1/04/10** et une augmentation individuelle qui pourra varier selon une enveloppe de 2,35% du salaire moyen à répartir selon le niveau et la notation.

Lors de la plénière du 1<sup>er</sup> décembre, un premier geste a été fait sur le versement exceptionnel de 400 € revendiqué par la CGT. Pour autant, cela reste largement insuffisant d'autant que **seuls les 6 200 Fonctionnaires qui perçoivent un Complément Poste inférieur au minima de recrutement des Contractuels** toucheront cet à-valoir. La CGT ne peut se satisfaire de la politique de bas salaires... qui permettent l'exonération de cotisations sociales au détriment du pouvoir d'achat et des conditions de travail que vivent les postier(e)s.

Pour la CGT, ce versement doit être déconnecté du Complément Poste et des mesures doivent être prises pour corriger l'ensemble des inégalités de traitement concernant celui-ci, Fonctionnaires et Contractuels.

**Tous ensemble, frappons les 400 coups.**

La CGT a exigé la poursuite des négociations au-delà du 1<sup>er</sup> janvier, date de revalorisation du SMIC. Elle a également demandé que les mesures issues de la négociation soient appliquées avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Janvier.

**Des signes forts doivent être accordés à l'ensemble du personnel soit un versement exceptionnel de 400 Euros, juste répartition des richesses créées par les postiers, ainsi que la prise en compte de la refonte des grilles fonctionnaires pour la catégorie B et C.**



# Salaires, pouvoir d'achat : Proposition de motion, à faire adopter aux salariés



Les salariés de .....demandent que les revendications suivantes soient prises en compte :

- le versement exceptionnel de 400 € immédiatement pour chaque personnel du Groupe La Poste
- la revalorisation du point d'indice et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1 600 € bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience professionnelle et un minimum d'embauche à 1 800 € à La Poste,
- des niveaux d'embauche basés sur le SMIC et valorisant la qualification initiale, soit : Brevet - CAP/BEP = 1,2 fois le SMIC, BAC = 1,4 fois le SMIC, BAC +2 = 1,6 fois le SMIC ; BAC +3 et 4 = 1,8 fois le SMIC ; BAC +5 = 2 fois le SMIC ; BAC+7 et 8= 2,3 fois le SMIC ;
- la garantie du doublement du salaire en 20 ans, hors inflation et promotion ;
- une revalorisation du complément poste à hauteur de 20% minimum de l'intégralité de la rémunération, le versement du complément poste aux auxiliaires de droit public,
- le 13<sup>e</sup> mois,
- l'extension de la négociation salariale aux auxiliaires de droit public,
- l'extension de la grille salariale aux cadres contractuels et une transparence totale sur le système de rémunération,
- un minimum de salaire pour les cadres de 2 859 € bruts (plafond de la Sécurité Sociale) et la mise en place de mesures spécifiques pour les cadres gagnant moins,
- le droit à une réelle promotion en quantité et en qualité, ce qui suppose un véritable pyramidage des niveaux de fonction
- une refonte des grilles de salaires sur le principe de l'égalité salariale agent fonctionnaire – agent de droit privé : à travail égal = salaire égal,
- le respect de l'accord égalité professionnelle, avec des mesures pour pallier aux inégalités existantes,
- la prime transport, pour les transports en commun partout et son extension à l'usage du véhicule personnel,
- la transférabilité des droits et garanties de chaque salarié d'une entreprise à l'autre,
- la réouverture des négociations sur la prime ultramarine ainsi que sur l'évolution de la situation des auxiliaires de droit public dans les DOM.

**La crise économique frappe La Poste, le changement de statut est-il un moyen de garantir son avenir et celui de son personnel ? d'améliorer le pouvoir d'achat, le salaire des postier(s) ?**

Les dirigeants de La Poste ont contribué à la crise depuis plusieurs années en privilégiant : la financiarisation, les acquisitions à l'étranger plutôt que la modernisation et le développement de ses activités, le dumping social plutôt que le renforcement des droits et garanties de ses salariés.

La privatisation de La Poste, conduirait à la poursuite de ce qui est déjà engagé. La Poste se sert de la crise pour tenter de mettre en oeuvre des mesures

« d'économie » qui tournent le dos à la relance économique, qui nécessitent le développement de l'emploi et la hausse des salaires pour favoriser la consommation des ménages et l'essor du réseau postal pour favoriser le développement des entreprises. Le projet de loi sur La Poste, voté le 10 novembre par le Sénat, arrive en discussion le 15 décembre à l'Assemblée nationale. L'examen du texte est prévu jusqu'au jeudi 17 ou vendredi 18 décembre. Le texte devrait être définitivement adopté par le Parlement en janvier. **Nous avons notre mot à dire...**

**Il y a une réelle urgence à revaloriser les salaires. Il y a urgence à satisfaire les besoins de tous. Et c'est possible ! La CGT exige la poursuite des négociations salariales et appelle les salariés à se mobiliser dans le cadre des prochains rendez vous de luttes et de manifestations. Faisons vivre cette motion. Toute et tous ensemble !**

**Salaires décents**  
**+ Emplois stables**  
**X Tous ensemble !**  
**= Sortie de crise**